

## CHSCT - Ministériel du 30 novembre 2022

### *Clap de fin*

Ce dernier CHSCTM s'est déroulé sous la présidence de Mme Gronner, cheffe de service des ressources humaines. L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ **projet de note d'orientations ministérielles 2023,**
- ✓ **rapports d'activité 2021 : Inspection Santé et Sécurité au Travail, Médecine de prévention, Service Social et Ergonomie**
- ✓ **Budget SSCT : exécution 2022 et dotation 2023**

La présidente a ouvert ce dernier CHSCTM après 32 ans d'existence, tournant ainsi une page de l'histoire sociale de Bercy.

Elle souligne que les acquis autour de cette instance font partie de l'ADN du ministère et que les échanges et la qualité de notre dialogue doivent se poursuivre dans les nouvelles instances. L'administration souhaite poursuivre la démarche volontariste basée sur la confiance et la transparence autour d'une politique forte de prévention. La présidente a également remercié les équipes et les représentants nationaux et locaux.

**FO Finances** a rappelé dans sa liminaire le contexte particulier dans lequel se tenait cette instance. En effet, le 21 novembre, un chef de brigade de la DDFIP d'Arras a été assassiné lors d'un contrôle fiscal. Assassiné pour avoir fait son travail.

**FO Finances** renouvelle ses condoléances aux proches de Ludovic Montuelle, ainsi qu'à ses collègues de la brigade de vérification d'Arras et de la DDFIP du Pas de Calais. Notre soutien va également à sa collègue, qui a été séquestrée et témoin de ce meurtre odieux. Cet événement tragique bouleverse l'ensemble des agents du ministère.

Suite à l'annonce d'un prochain groupe de travail à la DGFIP sur la sphère du contrôle fiscal, **FO Finances** tient à rappeler que la réflexion sur la sécurité doit concerner tous les agents de notre ministère, en charge de vérifier, contrôler, enquêter, recouvrer directement chez les usagers sans oublier les collègues de l'accueil.

Par ailleurs, en cas d'évènements graves, les responsables concernés doivent faire preuve d'une grande réactivité pour évaluer la situation et prendre les bonnes décisions. Dans ces moments tragiques, il est nécessaire de pouvoir se référer à un protocole construit pour guider l'action d'où la demande de **FO Finances** de revoir rapidement le guide évènements graves datant de 2002.

## **Projet de note d'orientations ministérielles 2023**

La note d'orientation doit rester la base pour fixer des priorités ministérielles communes, concertées avec les fédérations et déclinées dans les directions.

Cette note d'orientation 2023 comporte 7 axes prioritaires :

- ✓ **Conforter la politique ministérielle dans le cadre de la mise en place des Comités sociaux d'administration (CSA) et des formations spécialisées (FS), avec des sous parties sur le fonctionnement des instances, les crédits dédiés, le dispositif de formation et le réseau d'appui à la mise en œuvre auprès des directions ;**
- ✓ **Prévenir les risques liés aux projets de réorganisation par une évaluation de leurs impacts sur les conditions de travail et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées avec le dispositif de veille et de soutien (DVS) ;**
- ✓ **Agir sur l'organisation du travail, une approche organisationnelle du télétravail ;**
- ✓ **Poursuivre le développement de la culture de prévention par une politique de formation et d'information ;**
- ✓ **Prévenir les risques de désinsertion professionnelle ;**
- ✓ **Le risque amiante avec l'actualisation du guide de prévention de l'amiante dans les bâtiments ;**
- ✓ **Les impacts de la sobriété énergétique et environnementale.**

➤ **la politique ministérielle dans le cadre de la mise en place des Comités sociaux d'administration (CSA) et des formations spécialisées (FS)**

Si **FO Finances** ne peut que se féliciter du maintien d'une politique ministérielle de santé, sécurité au travail, sa mise en œuvre via les CSA, instances uniquement directionnelles pose question.

Beaucoup d'interrogations demeurent puisque la DGAFP n'a toujours pas publié, ni le règlement intérieur type, ni la circulaire de fonctionnement.

Quelle date de désignation pour les FS ? Que faire en cas d'incident en début d'année ? Comment désigner le secrétariat ? Quelle représentation dans les comités médicaux ?

Autant de questions sans réponse et la liste n'est pas exhaustive.

**Pour le budget, chaque FS sera dotée d'une enveloppe calculée au prorata des effectifs sur la base d'un montant forfaitaire par agent de 100€ et d'un plancher de crédits permettant de garantir une dotation minimale pour les instances couvrant de faibles effectifs .**

En 2022, la dotation par agent s'élevait à 123€, la différence de 23 € correspond à l'enveloppe mutualisée régionale, destinée à financer des actions de formation et de prévention.

Une enveloppe nationale gérée par la FS ministérielle, financera les grands projets et éventuellement des projets directionnels.



***chacun pour tous avec***

**FO Finances** espère que cette articulation sur 3 niveaux des enveloppes budgétaires ainsi que le maintien des critères actuels : complémentarité, urgence et exemplarité, permettra de conserver sa cohérence à notre politique SSCT ministérielle.

**Les représentants du personnel, titulaires et suppléants des formations spécialisées, soit environ 4500 agents, bénéficieront d'une formation d'une durée minimale de cinq jours au cours de leur mandat.**

La formation sera organisée par le Secrétariat Général pour trois des cinq jours. Pour les deux jours restant, les membres des FS peuvent bénéficier du congé pour formation prévue à l'art. 7 bis de l'art. 34 de la loi 84-16 avec un organisme agréé. Les membres du CSA ne sont normalement pas concernés par ce dispositif mais à titre dérogatoire, ils pourront s'inscrire dans ces formations en déposant des autorisations d'absence et des remboursements de frais de mission.

Le Secrétariat Général va mettre en place un suivi formalisé avec une actualisation des fiches en concertation avec les fédérations.

Les fonctions de secrétaires animateurs disparaissent au profit d'une fonction d'animateur de la politique ministérielle de prévention (APMP).

Les APMP apporteront un appui et une animation aux directions, aux assistants de prévention et aux acteurs de prévention ministériels.

Ils assureront notamment, le suivi des crédits SSCT du programme 218 accordés aux CSA et la mise en œuvre des formations SSCT mutualisées et financées par l'enveloppe régionale de crédits.

**FO Finances** revendique un renforcement du réseau, notamment des animateurs de la politique ministérielle de prévention (APMP), qui pourront animer jusqu'à 9 Formations Spécialisées dans un même département.

La fédération rappelle aussi que les assistants de prévention dépendent des directions mais qu'il faut leur octroyer les moyens nécessaires : temps plein et formation.

### ➤ **Prévenir les risques liés aux projets de réorganisation**

La note d'orientation rappelle que les opérations de réorganisation doivent être présentées aux acteurs de prévention le plus en amont possible et a minima au stade de l'avant-projet sommaire.

Le guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets sera actualisé en 2023. Le dossier d'impact est un outil permettant, dans le cadre du dispositif de veille et de soutien DVS, d'adapter les préconisations aux situations individuelles et collectives, ainsi qu'aux représentants du personnel dans le cadre des instances.

Les acteurs de prévention devront systématiquement être invités aux Comités Sociaux d'Administration traitant de ces projets de réorganisation.

Voilà pour la théorie qui n'a pas changé depuis 2019, dans la pratique les acteurs de prévention sont rarement consultés en amont et les représentants du personnel ne sont pas écoutés...ce que **FO Finances** rappelle régulièrement à tous niveaux.



*chacun pour tous avec*

➤ **Agir sur l'organisation du travail, une approche organisationnelle du télétravail**

Les outils de diagnostic conçus avec l'ANACT ont été diffusés en septembre 2022. Ils doivent permettre de mettre en place une approche organisationnelle du télétravail sur la base d'espaces de discussion menés avec les agents.

Les risques liés au télétravail feront l'objet d'un point d'attention particulier dans le cadre de la campagne DUERP-PAP 2023.

Prévu dans le cadre du Plan santé travail interministériel, un guide méthodologique sur les espaces de discussion sur le travail (EDT) sera mis à disposition des directions et des services en 2023.

➤ **Poursuivre le développement de la culture de prévention par une politique de formation et d'information**

Les FS pourront mettre en œuvre des formations, portées localement par les APMP dans le cadre de l'offre de formation en matière de SSCT et des crédits régionaux dédiés.

La note d'orientation présentera en annexe les formations disponibles : risque incendie, gestes qui sauvent, risques routiers ...

➤ **Prévenir les risques de désinsertion professionnelle**

L'administration souhaite attirer l'attention des directions sur les agents qui connaissent des absences prolongées dues à des problèmes de santé. La mobilisation des acteurs de prévention ministériels, aux côtés des services RH et des chefs de service, est indispensable afin que la reprise et le suivi de l'agent soient assurés dans les meilleures conditions possibles. Il faut veiller à résoudre les difficultés matérielles liées à leur retour à l'emploi, les informer de leurs droits statutaires mais aussi décider des dispositifs d'aménagement de poste nécessaires.

La délégation à la diversité et à l'égalité professionnelle du Secrétariat général va actualiser les fiches reflexes sur ces thèmes au cours du premier semestre 2023, en concertation avec les représentants des personnels.

➤ **Risque amiante :**

Le guide de prévention de l'amiante dans les bâtiments, actualisé, sera diffusé en début d'année 2023 et fera l'objet d'actions d'accompagnement, dont la signalétique.

➤ **Les impacts de la sobriété énergétique et environnement**

En juin 2022, la Première ministre a annoncé le lancement de groupes de travail thématiques sur la sobriété énergétique. Pour cela, les directions peuvent solliciter le soutien et le conseil des acteurs de prévention et plus particulièrement de l'inspection santé au travail.

Les consignes délivrées en cas de fortes chaleurs ou d'épisode caniculaire seront rappelées aux agents et chefs de services en fonction des événements climatiques.

Pour **FO Finances**, les agents subissent les conséquences de la politique de sobriété énergétique, alors qu'ils ne sont en rien responsables de l'état de nos bâtiments. Cette politique ne doit pas avoir pour conséquence des conditions de travail dégradées.



*chacun pour tous avec*

## Rapports d'activité 2021

Sur les rapports d'activité 2021, **FO Finances** tenait à remercier tous les acteurs de prévention pour leur implication et la qualité des rapports. Nous avons salué leur engagement qui va être mis à rude épreuve. En effet l'année 2023 va être compliquée par la multiplication des instances.

## Budget SSCT : exécution 2022 et dotations 2023

En début d'année, 13 M€ ont été délégués aux CHSCT locaux sur la base d'un montant forfaitaire de 123 € par agent et après mise en réserve de 6% de la dotation initiale de 14 M€. Au 15 novembre 2022, le taux de consommation en AE s'établit à 93%.

Les dépenses de formation ont représenté le principal poste de dépenses (2,118 millions soit 27% des crédits). Les achats de petits équipements, 26% des crédits, représentent essentiellement des dépenses liées au télétravail/ risque travail sur écran. Les dépenses liées au risque Covid sont en baisse.

La réalisation de travaux a représenté près d'un quart des dépenses pour des achats tels que la pose de stores, l'éclairage des bureaux ou la rénovation de sols.

**Les dotations 2023 s'élève à 17 070 000 €** dont 15 900 000 € pour le budget des CSA et 1 170 000 € pour la prévention médicale.

La dotation forfaitaire du CSA ministériel (CSA M) s'élève 1 200 000 €. Le CSA des services centraux, bénéficie d'une dotation forfaitaire, de 450 000 €.

En outre, il est proposé d'allouer à nouveau cette année la somme de 12 000 € correspondant au nombre d'agents en poste dans les DREETS et les DDI.

Pour les CSA locaux, il est proposé pour 2023 une dotation de 100 € par agent.

**Pour **FO Finances**, la disparition des CHSCT est un non-sens dans le contexte social que les agents connaissent au quotidien dans l'exercice de leurs missions.**

**FO Finances** adresse ses remerciements à tous les agents qui, à un moment ou une autre de leur carrière, ont siégé dans les CHSCT en tant que représentant du personnel mais également de l'administration, sans oublier ceux qui ont exercé leurs fonctions en lien cette instance.

**Nous ne doutons pas que les futurs représentants dans la nouvelle instance auront à cœur de poursuivre cette mission indispensable au service de tous les agents de Bercy.**

*Si vous souhaitez des précisions sur les thèmes abordés, n'hésitez pas à contacter la fédération.*



*chacun pour tous avec*